



deltadrone
DATA • PROCESS • EXPERTISE

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019**



AVERTISSEMENT

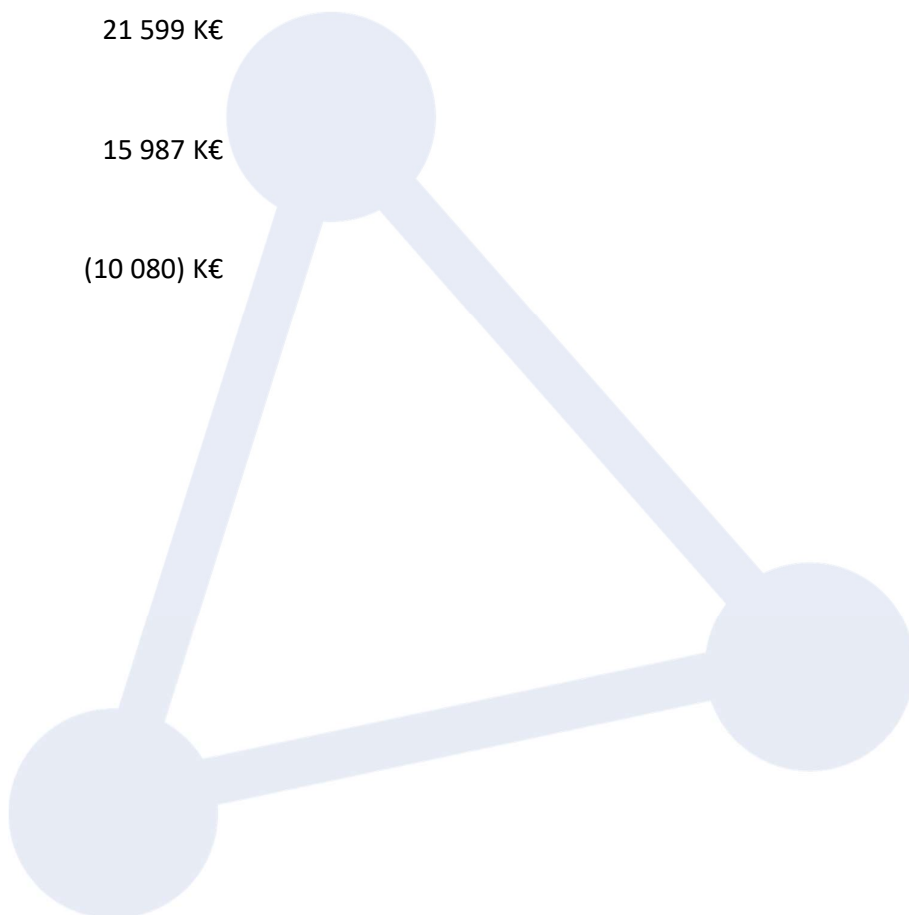
Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques suivantes :

Total Bilan : 21 599 K€

Chiffre d'affaires : 15 987 K€

Résultat net : (10 080) K€

Dardilly, le 28 avril 2020



1 – BILAN
ACTIF

Valeurs nettes en Keuros	Notes	Au 31 décembre 2019 (12 mois)	Au 31 décembre 2018 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE			
Ecarts d'acquisition		9 902	7 753
Amortissements		(5 450)	(3 775)
Net		4 452	3 978
Capital appelé non versé		2	0
Immobilisations incorporelles	(1)	8 762	8 258
Amortissements & provisions	(1)	(6 354)	(5 819)
Net		2 408	2 439
Immobilisations corporelles	(2)	6 037	5 626
Amortissements & provisions	(2)	(4 453)	(3 200)
Net		1 584	2 426
Immobilisations financières	(3)	3 242	2 910
Provisions	(3)	(89)	(241)
Net		3 153	2 669
Titres mis en équivalence		84	
TOTAL DE L'ACTIF NET IMMOBILISE		11 683	11 511
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours nets de provisions	(4)	625	416
Avances et acomptes versés			
Créances "Clients" et avances versées, nettes de provisions	(5)	3 897	3 952
Autres créances	(6) (7)	2 834	1 849
Impôts différés - Actif	(6) (7)	66	114
Comptes de régularisation	(6) (7)	452	441
Valeurs mobilières de placement, nettes de provisions	(8)	902	686
Disponibilités & Instruments de trésorerie	(8)	1 141	1 826
TOTAL DE L'ACTIF NET CIRCULANT		9 916	9 284
Activités cédées - Actif		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		21 599	20 794

PASSIF

Valeurs nettes en Keuros	Notes	Au 31 décembre 2019 (12 mois)	Au 31 décembre 2018 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(9)	2 031	8 817
Primes		34 764	37 407
Réserve légale et autres réserves		(19 395)	(26 724)
Elimination des titres détenus en auto contrôle		(233)	(985)
Résultat net		(9 539)	(10 341)
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE		7 628	8 174
Intérêts minoritaires		(1 616)	293
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		6 012	8 467
Autres Fonds propres	(10)	3 722	3 710
Provisions pour risques et charges	(11)	637	1 096
<i>Dont provisions sur écart d'acquisition négatif</i>		61	
<i>Dont provisions sur risques des sociétés intégrées en ME</i>			
<i>Dont provisions pour impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES & PROVISIONS		4 359	4 806
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 754	1 935
Concours bancaires créditeurs - Instruments financiers - Passif	(12)	226	5
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	2 845	1 979
Autres dettes	(13)	6 339	3 237
Comptes de régularisation	(13)	64	364
Activités cédées - Passif			
TOTAL DES DETTES		11 228	7 520
TOTAL DE PASSIF		21 599	20 794

2 – COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	Notes	Au 31 décembre 2019 (12 mois)	Au 31 décembre 2018 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	(15)	15 987	10 449
Autres produits d'exploitation	(16)	1 561	877
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variation de stock	(17)	8 051	7 899
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	397	179
Charges de personnel	(17)	13 985	9 303
Dotations aux amortissements et aux provisions	(18)	1 995	1 767
Autres charges d'exploitation	(19)	29	24
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 909)	(7 846)
Produits sur opérations faites en commun			
Charges sur opérations faites en commun			
Produits financiers	(20)	540	237
Charges financières	(20)	27	660
RESULTAT FINANCIER		513	(424)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(6 396)	(8 270)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	(1 356)	(680)
Impôt sur les bénéfices		200	48
Impôts différés		(6)	1
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGÈRES		(7 946)	(9 000)
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		(464)	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(18)	1 670	1 387
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(10 080)	(10 387)
Intérêts minoritaires		(541)	(46)
RESULTAT NET	(23)	(9 539)	(10 341)

3 – TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

En Keuros	Au 31 décembre 2019 (12 mois)	Au 31 décembre 2018 (12 mois)
Résultat net - Part GROUPE	(9 539)	(10 341)
Résultat net - Part MINORITAIRE	(541)	(47)
Dotations aux amortissements & provisions (nettes de reprises)	2 801	3 425
Impôts différés	194	49
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	1 080	395
Elimination des quotes parts des mises en équivalence	464	
Capacité d'autofinancement	(5 541)	(6 519)
Variation des frais financiers		
Variation nette d'exploitation	1 773	(1 013)
Variation nette hors exploitation		
Variation du besoin du fonds de roulement	1 773	(1 013)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(3 768)	(7 532)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(588)	(706)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(554)	(961)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 795)	(784)
Cessions d'immobilisations	676	282
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(4 639)	(1 740)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(6 900)	(3 909)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	9 629	12 515
Variation des autres fonds propres	517	140
Endettement financier	387	
Désendettement financier	(1 306)	(797)
Acquisition / Cession de titres en auto contrôle	751	5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 978	11 863
Variation de la trésorerie	(690)	422
Trésorerie d'ouverture	2 507	2 084
Trésorerie de clôture	1 817	2 507

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Valeurs nettes en Keuros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total "Part du groupe"	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018	8 817	37 407	(26 719)	(10 341)	8 174	293	8 467
Affectation du résultat			(10 341)	10 341	0		0
Augmentation de capital	10 674	(2 643)			8 031	628	8 659
Réduction de capital	(17 460)		17 460		0		0
Variation de périmètre			762		762	(1 817)	(1 055)
Ecart de conversion			(37)		(37)	1	(36)
Résultat de la période				(9 539)	(9 539)	(541)	(10 080)
Retraitements de consolidation			(514)		(514)	(180)	(694)
Titres détenus en auto contrôle			751		751		751
Activation des déficits antérieurs					0		0
Distribution de dividendes					0		0
Situation au 31 décembre 2019	2 031	34 764	(18 638)	(9 539)	7 628	(1 616)	6 012

5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PRESENTATION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA LECTURE DES COMPTES ANNUELS 2019

Le Groupe DELTA DRONE, au travers sa filiale AER NESS, a renforcé sa position sur le secteur de la sécurité privée, en faisant l'acquisition de 65% de la société ATM GROUP SRA SAS, en date du 7 juin 2019.

Toutefois, afin de permettre au lecteur du présent document de faire le lien avec les montants de chiffre d'affaires déclarés par voie de communiqué de presse par la Direction du Groupe, en date du 15 juillet dernier, le tableau ci-après compare le chiffre d'affaires consolidé de la période avec le chiffre d'affaires du Groupe, comme si la société ATM GROUP SRA SAS et ses filiales étaient présentes dans le périmètre de consolidation dès le 1er janvier 2019 :

Keuros	Chiffre d'affaires dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019	Chiffre d'affaires consolidé additionné de celui des sociétés entrantes dans le périmètre de consolidation sur la période, comme si elles étaient présentes au 1er janvier 2019
Chiffre d'affaires	15 987	20 052

Il est rappelé que le chiffre annoncé dans le communiqué de presse du 16 janvier dernier indiquait un chiffre d'affaires de 16 M€ et un chiffre d'affaires facturé de 19 877 K€ (écart dû aux retraitements de fin d'exercice).

5-1 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

5-1-1 – Evolution du périmètre de consolidation du Groupe

1) ACQUISITION DU SOLDE DES ACTIONS DE LA SOCIETE PIXIEL

Le Groupe DELTA DRONE a procédé en avril 2019 à l'acquisition du solde des actions de la société PIXIEL, afin de porter la participation du Groupe dans le capital de cette dernière de 36,89% à 100%.

Ladite acquisition s'est effectuée selon les modalités suivantes :

- Paiement en numéraire des actions avec un versement de 400 K€ ;
- Complément de prix possible à verser conditionné par l'issue d'une procédure judiciaire en cours à l'encontre d'un tiers.

2) PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE DRONE PROTECT SYSTEM (DPS)

La société DPS est la seule participation minoritaire détenue par D-DRONE INVEST FRANCE, société d'investissement du Groupe, qui est retenue dans le périmètre de consolidation (intégration par mise en équivalence).

En effet, et contrairement aux autres participations minoritaires du Groupe (notamment ELISTAIR et DONECLE) qui sont des investissements financiers sans vocation à une prise de contrôle par DELTA DRONE, DPS fait partie intégrante de la stratégie de développement du Groupe.

3) PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE GM SYSTEM

Concernant la société GM SYSTEM, dans laquelle D-DRONE INVEST FRANCE a réalisé également un investissement, bien que le taux de participation soit de 39,0%, cette société relève également d'un investissement financier, sans lien avec l'activité du Groupe. En effet, cette société a pour activité la conception de matériel de sports d'hiver à destination des personnes handicapées ainsi qu'une activité de formation et d'accompagnement de ces derniers lors de séjour à la montagne. Compte tenu du caractère non significatif des agrégats comptables de cette société, de la nature de son activité et de l'engagement ferme du Groupe de ne pas prendre le contrôle de GM SYSTEM, la décision a été prise d'exclure cette entité du périmètre de consolidation.

4) PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE ATM GROUP SRA

Afin de renforcer l'expertise du Groupe dans le domaine de la sécurité privée, la société AER NESS, détenue à 42,5% par DELTA DRONE, a procédé à l'acquisition de 65% du capital de la société ATM GROUP SRA en juin 2019.

La société ATM GROUP SRA contrôle elle-même trois sociétés opérationnelles spécialisées dans la sécurité privée, l'accueil, et la formation d'agents de sécurité.

Ainsi, l'intégration du Groupe ATM au sein de DELTA DRONE vise à optimiser les synergies avec les entités déjà détenues par AER NESS, dont les activités sont similaires ou complémentaires.

L'acquisition s'est effectuée selon les modalités suivantes :

- Paiement en numéraire des actions avec un versement de 1 210 K€ ;
- Complément de prix de 220 K€ versé au moyen d'un échange de titres d'AER NESS SECURITY (représentant 35% du capital de cette société).

5) CESSION DE 49% DU CAPITAL DE LA SOCIETE DELTA DRONE MAROC

Comme annoncé lors de la publication des comptes semestriels 2019, au titre des événements postérieurs à l'arrêté des comptes, DELTA DRONE a cédé en août, 49% du capital de sa filiale DELTA DRONE MAROC à un partenaire stratégique, le groupe privé marocain EM DIGITAL, présent dans les secteurs de l'énergie, des télécoms et des technologies de l'information (IT).

EM DIGITAL est un groupe privé marocain, travaillant avec les principaux acteurs privés et publics du Royaume et implantés pour la plupart dans de nombreux pays en Afrique. Il est à

noter que, parmi les clients de EM DIGITAL, figurent les plus grandes signatures des secteurs à fort potentiel que sont les mines et l'énergie.

Après plusieurs mois de préparation et de mise en place d'une nouvelle organisation, DELTA DRONE MAROC est en place pour devenir un centre de profit, dont l'offre est essentiellement basée sur deux solutions professionnelles issues du portefeuille DELTA DRONE : la solution de sécurité ISS SPOTTER et la solution ROCKETMINE pour le secteur minier.

6) RATIONALISATION DE L'ORGANIGRAMME DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES

A la suite de l'entrée dans le périmètre du groupe d'ATM et de la prise de contrôle à 100% de la société PIXIEL, et donc de sa filiale ECOLE DES METIERS DU DRONES, une rationalisation des pôles d'activité suivants a été réalisée :

- Le pôle « sécurité privée » : A ce titre, deux décisions ont été prises en cours du second semestre 2019.

La première a été de céder à AER NESS, la totalité des titres de la société ASF SARL (alors filiale de la société AER NESS SECURITY) et de changer sa dénomination sociale en AER NESS SECURITY SUD. Cette entité, sans activité jusqu'alors, aura ainsi comme vocation à accueillir l'organisation des contrats et des événements réalisés dans le Sud de la France.

La seconde a été de procéder à la fusion des entités AER NESS SECURITY (absorbée) avec ATM GROUP SECURITE (absorbante), avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2019. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de n'avoir plus qu'une seule entité en charge des opérations de sécurité privée en permettant de rationaliser non seulement les coûts mais également l'exploitation des ressources du groupe dans cette activité.

- Le pôle « Formation » : Comme pour le pôle « sécurité privée », la décision a été prise sur le second semestre de procéder à une fusion entre les entités ECOLE DES METIERS DU DRONES (absorbée) et TECHNIDRONE (absorbante), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Il est rappelé que ces deux entités ont pour activité principale, voire unique, de proposer des formations diplômantes à destination des télépilotes de drones. Dès lors, la coexistence de deux entités ayant la même activité est vite apparue disproportionnée en termes organisationnel et en termes de charges à supporter. La fusion opérée permet donc une meilleure gestion interne de la filière de formation du groupe et une meilleure visibilité auprès de la clientèle. Il est indiqué que les deux enseignes commerciales ont été conservées eu égard à leur notoriété dans leur domaine d'activité.

5-1-2 – Evènements d'importance de la période

1) FIN DU CONTRAT D'OCABSA D'OCTOBRE 2016 ET SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT OCEANE ET D'UN CONTRAT ORNAN

CONTRAT OCABSA D'OCTOBRE 2016

Afin de permettre le développement du Groupe et le financement de ses activités, le troisième contrat d'OCABSA, d'octobre 2016, a donné lieu à l'émission de 2 500 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale.

En date du 4 février 2019, le Groupe DELTA DRONE a annoncé par voie de communiqué de presse la dernière émission de 300 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale, marquant ainsi la dernière étape du contrat OCABSA d'octobre 2016, et au terme de laquelle la société

a exprimé son souhait de ne plus recourir à ce type de financement dilutif pour les actionnaires.

Concomitamment, suivant la délégation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé le 1^{er} février 2019, l'attribution de Bons de Souscription d'Actions (BSA) gratuits pour l'ensemble des actionnaires.

Cette opération a été réalisée en deux volets :

- a) Chaque actionnaire de DELTA DRONE s'est vu attribuer gratuitement un BSA dénommé « BSA_j » pour une action détenue de DELTA DRONE au 15 février 2019. Trois BSA_j permettent de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,093 €. Ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_j doit concourir à une augmentation de capital de 3 194 743,44 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

Les BSA_j ont une durée d'exercice de 12 mois à compter de leur attribution, soit une date de caducité fixée au 18 février 2020. Ils ont été admis à la cote sur Euronext Growth.

- b) La Conseil d'administration souhaitant favoriser les actionnaires les plus engagés aux côtés du Groupe pour participer à son développement.

Ainsi, durant une période de deux mois courant à partir du premier jour de cotation des BSA_j sur Euronext Growth, tout actionnaire procédant à l'exercice des BSA_j dans les conditions précitées sera détenteur d'une action nouvelle, à laquelle est attachée un BSA gratuit permettant la souscription d'une nouvelle action de DELTA DRONE. Ce nouveau BSA, dénommé « BSA_y » est fongible avec les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019 dans le cadre du dernier tirage du programme d'OCABSA.

Un BSA_y permet de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,136 €. Ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_y doit concourir à une augmentation de capital de 4 671 882,88 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

Les BSA_y présentent exactement les mêmes caractéristiques que les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019, à savoir, une durée d'exercice de 4 ans, soit une caducité fixée au 31 janvier 2023. Ils ont été admis à la cote sur Euronext Growth.

L'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 des conversions de BSA_j et de BSA_y est le suivant :

	En nombre		En montant de capital (sur la base de la valeur nominale des actions)
	BSA exercés	Actions créées	
Exercice de BSA _j	49 904 778	16 634 926	1 661 424
Exercice de BSA _y	94 740	94 740	9 161

- a) Il est à noter que le montant contributif en capital social est impacté par la décision prise par l'AGE du 18 novembre 2019, tenue sur deuxième convocation, consistant à l'abaissement de la valeur nominale des actions de DELTA DRONE de 10 cents d'euro à 1 cent d'euro.

CONTRAT OCEANE DE JUIN 2019 :

En date du 28 juin 2019, la société DELTA DRONE a émis 341 946 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 2 632 984,20 euros et a racheté l'intégralité des BSA en circulation émis au profit de YORKVILLE dans le cadre du tirage des huit premières tranches de financement de l'opération d'OCABSA mise en place le 27 octobre 2016 (et qui se trouve ainsi soldée, à l'exception des 180 OCA encore en circulation au 30 juin 2019), soit 39 064 042 BSA, contre paiement d'une somme de 394 689 euros payée par compensation de créance avec une partie du prix de souscription des OCEANE.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd, dans le cadre d'une émission réservée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan 2020 – 2021 (annoncé par voie de communiqué de presse en date du 10 juin 2019) qui vise à atteindre à horizon 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 30 M€, une marge d'exploitation positive de 10% et une activité hors de France représentant 30% du total.

Pour assurer le succès de ce plan, il est nécessaire de renforcer les ressources financières du groupe, afin d'être en mesure de financer avec sérénité les investissements et le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) induits ;

Par ailleurs, l'opportunité de procéder au rachat des 39 064 042 BSA, qui étaient détenus par YORKVILLE à l'issue des tirages d'OCABSA entre octobre 2016 et juin 2019, est en ligne avec la volonté de maîtriser l'impact dilutif des instruments financiers en circulation puisque sur ces BSA rachetés, un conseil d'administration de début juillet 2019 en a annulé 26 718 363. Seuls ceux de la tranche 8, soit 12 345 679 restent en circulation au 31 décembre 2019.

Les principales caractéristiques des OCEANE sont les suivantes :

- Les OCEANE auront une valeur nominale de 7,70 € chacune et leur prix de souscription sera égal à 95% du pair. Elles ne porteront pas d'intérêt (sauf, par exception, en cas de survenance d'un cas de défaut) et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission.

Arrivées à échéance, ou à la demande de leur porteur en cas de défaut d'émission d'actions nouvelles ou de livraison d'actions existantes sur conversion des OCEANE, ou de survenance d'un cas de défaut, les OCEANE non converties devront être remboursées au prix du pair avec intérêts échus, le cas échéant, par la société DELTA DRONE.

- Les OCEANE pourront être converties en actions Delta Drone à la demande de leur porteur au cours de toute séance de bourse, selon la parité de conversion suivante : chaque OCEANE donnera le droit de souscrire à 100 actions DELTA DRONE (le « Ratio Initial de Conversion »), sous réserve d'ajustements légaux ou contractuels suivant la

mise en place de mesures protectrices des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

A l'expiration de chaque période de 3 mois suivant la date d'émission des OCEANE (une « Date de Réinitialisation »), le nombre d'actions DELTA DRONE émises ou à remettre par la Société à chaque porteur d'OCEANE sur conversion d'une OCEANE sera réajusté de manière à être égal au plus élevé entre :

1. (a) Le pair de l'OCEANE divisé par (b) 90% du cours moyen pondéré par les volumes au cours des trois dernières séances de bourse précédant chaque Date de Réinitialisation (arrondi inférieur au centième près le plus proche), séances de bourse au cours desquelles le porteur d'OCEANE s'engage à ne pas céder d'actions DELTA DRONE sur le marché (le « Ratio de Conversion Réinitialisé », et ensemble avec le Ratio Initial de Conversion étant le « Ratio de Conversion ») ;
2. Le Ratio de Conversion immédiatement applicable avant la Date de Réinitialisation considérée.

Il est précisé que le Ratio de Conversion sera déterminé à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième (0,0005 étant arrondi au millième supérieur).

Si l'émission d'actions nouvelles ou la remise d'actions existantes implique l'émission ou la remise d'une fraction d'action, la Société arrondira cette fraction d'action au plus proche entier inférieur.

Les OCEANE, qui seront librement cessibles, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché d'EURONEXT GROWTH PARIS et ne seront pas conséquent pas cotées.

Les actions nouvelles qui seraient éventuellement émises sur conversion des OCEANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la société DELTA DRONE et feront l'objet d'une admission sur le marché d'EURONEXT GROWTH PARIS sur la même ligne de cotation (Code ISIN FRO011522168).

La société DELTA DRONE pourra remettre, en échange de la conversion des OCEANE, des actions existantes qui auront été rachetées le cas échéant dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019, sur seconde convocation. Préalablement à la mise en œuvre d'un tel programme de rachat d'actions, la société DELTA DRONE diffusera son descriptif par voie de communiqué de presse.

Au 31 décembre 2019, les comptes consolidés intègrent un montant au titre des OCEANE, soit 1 542 K€, sur la ligne « Autres fonds propres ».

Par ailleurs, il est à noter que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 29 novembre 2019, a autorisé le rachat par la société D-DRONE INVEST France, filiale détenue à 100% par la Société, de 120 780 OCEANE détenues par le fonds YA II PN, LTD. et émises dans le cadre du programme de financement mis en place le 27 juin 2019 pour 930 K€.

CONTRAT ORNAN DE DECEMBRE 2019 :

Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Delta Drone le 18 novembre 2019, aux termes de sa 6e résolution, le Conseil d'Administration a, le 29 novembre 2019 :

- approuvé le principe d'une émission de 300 bons d'émission lesquels donnent lieu, sur exercice, à l'émission de 300 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « ORNAN ») assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de 3 M€ au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD., fonds géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs et d'émettre les Bons d'Emission.
- Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2019, le Président Directeur Général a décidé ce jour le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs et d'émettre lesdits Bons d'Emission.

Les ORNAN sont à émettre en deux Tranches. Le montant nominal total de la première Tranche est égal à 2 M€. Le montant nominal total de la deuxième Tranche sera égal à 1 M€.

Les principales caractéristiques des ORNAN sont les suivantes :

Les ORNAN ont une valeur nominale de 10 000 euros chacune et sont souscrites à 99% de leur valeur nominale.

Les ORNAN ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance ou en cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNAN non converties devront être remboursées par la Société à leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus, le cas échéant). Les ORNAN ne portent pas intérêt (sauf en cas de défaut).

Si la Société choisit d'attribuer des actions nouvelles à émettre, le nombre d'actions à remettre à l'Investisseur à la date de Conversion sera égal à :

$$N = V_n / P$$

« N » : Nombre d'actions nouvelles à émettre ;

« V_n » : le Montant Converti correspondant à la créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant)

« P » : prix de conversion correspondant à 93% du Cours de Référence (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Conversion sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix de Conversion est supérieur ou égal à 0,10 euro, et (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix de Conversion est inférieur à 0,10 euro.

Si la Société choisit d'attribuer un montant en numéraire, celui-ci sera égal à :

$$M = (V_n / P) * C$$

« M » : montant en numéraire payable au porteur des ORNAN ;

« V_n » : créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant) ;

« P » : 93% du Cours de Référence ;

« C » : le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la date de Conversion ;

Le Cours de Référence sera le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant les dix (10) jours de bourse consécutifs, précédant immédiatement la date applicable (la « Période de Pricing »). Il est précisé qu'en cas de détermination du Prix de Conversion ou du Prix d'Exercice à la Reset Date, sont exclus de la Période de Pricing les jours au cours desquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société sur le marché.

Les ORNAN seront librement cessibles à tout fonds géré par Yorkville Advisors mais ne pourront être cédées à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Elles ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux ORNAN sont les suivantes :

Chacune des deux tranches d'ORNAN sera émise avec un nombre de BSA égal à la moitié de la valeur nominale des ORNAN de la tranche concernée, divisée par le prix d'exercice des BSA (le « Prix d'Exercice »). Les BSA seront immédiatement détachés des ORNAN, et chaque BSA donnera droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, sous réserve d'ajustements éventuels.

Le Prix d'Exercice des BSA attachés aux ORNAN de chaque Tranche sera égal à 110% du Cours de Référence à la date de la Requête concernée. Le Prix d'Exercice des BSA concernés sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix d'Exercice est supérieur ou égal à 0,10 euro, et (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix d'Exercice est inférieur à 0,10 euro.

A la date anniversaire prévue au 12ème mois suivant la date respective d'émission des BSA (« Reset Date »), le Prix d'Exercice des BSA en circulation sera ajusté et sera égal au plus bas entre (i) 110% du Cours de Référence au jour de négociation précédant immédiatement la Reset Date et (ii) le Prix d'Exercice effectif avant la Reset Date.

Les BSA seront exerçables en actions nouvelles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'émission respective.

Les BSA seront librement cessibles à tout fonds géré par Yorkville Advisors mais ne pourront être cédés à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Ils ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

La première tranche d'ORNAN a été émise en date du 3 décembre 2019 et a donné lieu à l'émission de 16 949 152 BSA.

Les actions nouvelles éventuellement émises sur Conversion des ORNAN et/ou sur exercice de BSA seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth dès leur émission, porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées et fongibles avec les actions existantes.

Au 31 décembre 2019, les comptes consolidés intègrent un montant au titre des ORNAN, soit 1 881 K€, sur la ligne « Autres fonds propres ».

A la date du présent document, l'ensemble des ORNAN issues de la première tranche et de la seconde tranche, ont été converties.

2) EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DE CETTE DERNIERE AUTOUR DE DEUX POLES PRINCIPAUX :

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 s'élève à 15 987 K€, en augmentation de 53% par rapport à 2018.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors de France, essentiellement en Afrique, représente environ 14%. Elle provient presque exclusivement de l'activité de la société sud-africaine Rocketmine et de sa filiale Rocketmine Ghana.

En 3 ans, le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par 12 (il était de 1 310 K€ pour l'exercice 2016). Cette progression s'inscrit parfaitement dans l'ambition du plan 2018 – 2019 (annoncé dans un communiqué de presse daté du 23 novembre 2017), dont un des trois axes correspondait à la poursuite d'une croissance soutenue du chiffre d'affaires.

Dans le même temps, les efforts d'organisation et de rationalisation ont permis de progressivement abaisser significativement les charges de fonctionnement, diminuer le nombre de sites en France, construire une véritable démarche de cohésion et de synergies entre les équipes françaises et étrangères, et définir plus précisément les rôles de chacun pour créer le socle d'une ambition commune.

Désormais, la stratégie de Delta Drone s'articule autour du déploiement commercial d'une gamme de solutions professionnelles dont l'industrialisation est en phase de démarrage.

De ce fait, et afin de rendre plus lisible le portefeuille d'activités, le Groupe s'organise maintenant autour de 2 pôles, le pôle « solutions » et le pôle « services ».

Pour Delta Drone, la mise en place d'une telle organisation en 2 pôles est destinée à répondre au mieux à l'évolution probable du marché des drones civils à usage professionnel.

Au terme des premières années d'émergence du marché, les fabricants de drones, au niveau mondial, ont pour la plupart été balayés par la primauté, devenue hégémonie, des constructeurs chinois. Parallèlement, cette domination des appareils chinois, du fait de leur première utilisation en tant que drones de loisir, a créé une confusion dans l'esprit de beaucoup et a progressivement entraîné une illusion de marché low-cost et de mise en œuvre aisée, parfois sans respect des réglementations et des règles de sécurité.

De surcroît, les drones ont souvent été utilisés pour des applications simples de prises de vue aérienne, sans réelle valeur ajoutée, renforçant encore plus la difficulté de trouver un modèle économique viable.

Aujourd'hui, le temps est venu, notamment grâce à l'évolution technologique et à l'importance croissante de l'intelligence artificielle (IA), de franchir une étape décisive dans l'histoire du secteur. En liaison étroite, voire collaborative, avec les futurs utilisateurs, il devient nécessaire de concevoir des solutions professionnelles complexes, dont le drone n'est qu'une des composantes, qui répondent clairement à une problématique métier, qui les distinguent clairement des drones de loisir, et qui constituent un véritable atout en termes de ROI pour les clients.

Ces solutions ont vocation à être vendues ou louées aux clients finaux. Quel que soit le mode de commercialisation, elles nécessitent cependant une offre de services associés couvrant tous les aspects de la chaîne de valeur : gestion de la réglementation, SAV & maintenance, formation, le cas échéant opérateurs de la solution en cas d'externalisation du process.

Depuis plusieurs années, Delta Drone s'inscrit dans cette démarche, en structurant son organisation autour d'une chaîne de valeur complète et en agrégeant les briques technologiques nécessaires à la mise au point des solutions du futur.

- Le pôle « solutions »

Au sein du pôle « solutions », 5 offres sont aujourd'hui disponibles :

ISS SPOTTER : solutions drones dans le secteur de la sécurité,
COUNTBOT : solution d'inventaire par drone,
ROCKETMINE : solutions destinées au secteur des mines,
ATMOS : solution de chorégraphie événementielle à base de drones autonomes,
SAFESPRAYBOT : solution de désinfection / décontamination indoor.

Il faut noter que 3 autres solutions professionnelles sont conçues et développées par des sociétés dans lesquelles Delta Drone détient une participation : solution d'inspection aéronautique (Donecle), solution de drones filaires (Elistair) et solution d'épandage par drone (Aero41).

En 2019, le pôle « solutions » a représenté 15,6% du chiffre d'affaires global. Cette part devrait fortement et rapidement progresser.

- Le pôle « services »

Le pôle « services » intègre toutes les prestations réalisées, notamment pour la mise en œuvre des solutions (gestion réglementaire, formation des télépilotes, réalisation des missions, etc.). Il inclut également un ensemble de prestations spécifiques auprès de clients qui ont vocation à progressivement devenir utilisateurs des solutions professionnelles.

3) PLAN 2020 – 2021 :

Le plan 2020 – 2021, annoncé en juin 2019, repose sur trois axes majeurs qui sont, au terme du plan, un CA de 30 M€, une rentabilité d'exploitation positive de 10%, et une part de 30% d'activité réalisée hors de France.

Dans la continuité des efforts conduits dans le cadre du précédent plan (le plan 2018 – 2019), et compte tenu de l'ouverture du nouveau site de Dardilly (retardée de quelques semaines du fait de la crise sanitaire), le Groupe vise à horizon mi-2020 de ne plus avoir que 2 sites principaux en France, Dardilly et Nantes, hors les sites autonomes dédiés à l'activité de sécurité privée traditionnelle, implantés à Grenoble, Valbonne et Cannes (pour mémoire, le Groupe gérait, hors activité de sécurité privée, 11 sites en France début 2018).

La rationalisation des activités a entraîné également l'avancement de discussions en vue de la cession de l'entité HYDROGEOSPHERE. Cette cession pourrait intervenir au cours du 1er semestre 2020.

Ces efforts de réorganisation entraînent mécaniquement à terme une économie significative de charges (loyers, frais de gestion, liaisons télécom & Internet, frais de déplacements, etc.). Ils conduisent également au départ de certains salariés et à une simplification de l'organigramme. Dès à présent une réduction des charges courantes du groupe a été évaluée à une enveloppe (sur base annuelle) de l'ordre de 1,5 M€.

5-2 – EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE :

5-2-1 – Incidences de la crise sanitaire liée au COVID 19

Il est encore prématuré d'évaluer précisément l'incidence de la crise sanitaire liée au COVID 19. Toutefois, la suspension de différentes missions pourrait impacter le niveau d'activité du premier trimestre, voire des 6 premiers mois de l'exercice en cours, sans qu'à l'heure actuelle, ne puissent être évaluées les conséquences financières de ce fait, en l'absence de visibilité quant à la durée que pourrait avoir à la crise sanitaire actuelle.

Néanmoins, au niveau de l'organisation interne du Groupe DELTA DRONE, des mesures ont été prises à la suite de la mise en place, depuis plusieurs mois, de procédures internes strictes. Ainsi, un PCA (Plan de Continuation d'Activité), une charte informatique Groupe et une cellule de veille en cas de crise, organisée par le Security Manager du Groupe, ont permis de prendre très tôt les dispositions adaptées au contexte et à son évolution.

Parallèlement, le Groupe a veillé à ne pas différer de manière systématique et massive la plupart de ses engagements financiers (fournisseurs, prestataires, organismes et administrations), de manière à ne pas créer, au moment de la sortie de crise, un effet d'étranglement lié à l'accumulation de charges restant à décaisser. Afin de ne pas obérer l'avenir du Groupe et de garantir sa capacité financière, des mesures ont été également mises en œuvre afin de disposer des ressources financières nécessaires à assurer sa continuité d'exploitation. A ce titre, nous attirons l'attention du lecteur sur le point 5-2-7) ci-après.

Enfin, il est à noter que, dans quasiment la totalité des pays dans lesquels le Groupe dispose de filiales, des mesures strictes de confinement ont été prises par les autorités. Les principales mesures internes consistent au recours systématique au télétravail couplé à des prises de congés payés. Marginalement, le recours au chômage partiel est effectué lorsqu'aucune activité ne peut être effectuée du fait de la nature des missions à réaliser (cela concerne une trentaine de personnes au sein des effectifs globaux du Groupe). Quelques arrêts maladie ont été également enregistrés, principalement dans le cadre du mécanisme de la « garde d'enfants ».

5-2-2 – Exercice de la seconde tranche d'ORNAN pour un montant de 1 M€

Conformément aux dispositions du contrat d'ORNAN signé le 2 décembre 2019 avec le fonds Yorkville Advisors, et dont les caractéristiques précises figurent dans le communiqué de presse daté du 3 décembre 2019, la seconde tranche de 1 M€ a été souscrite en date du 21 janvier 2020. Elle correspond aux 100 dernières ORNAN prévues au contrat, auxquelles sont attachés 10 638 297 BSA.

5-2-3 – Arrivée à terme de la période d'exercice des BSA_J

Les BSA J concernaient tous les actionnaires de Delta Drone. Ils correspondaient à une attribution gratuite de 1 BSA pour 1 action détenue, soit 103 056 240 BSA J attribués en février 2019. Cotés sur Euronext Growth sur une ligne spécifique intitulée « BSA J » (ISIN FR0013400983), la durée de vie des BSA J étaient fixée à 12 mois, soit jusqu'au 18 février 2020.

Au terme de la période de vie des BSA J, le bilan est le suivant :

- 64 645 761 BSA J ont été exercés, soit 62,7% des BSA J attribués,
- L'exercice des BSA J a entraîné la création de 21 548 587 actions nouvelles, compte tenu de la parité de 3 BSA J pour 1 action nouvelle,
- Durant la période d'accélération (cf. communiqué du 4 février 2019), 11 479 612 BSA J ont été exercés, entraînant la création de 11 479 612 BSA Y,
- La création des 21 548 587 actions nouvelles a eu pour conséquence le renforcement des fonds propres à hauteur de 2 M€.

5-2-4 – Renouvellement du label « Entreprise Innovante »

Delta Drone a obtenu en date du 25 mars 2020, le renouvellement de sa qualification « Entreprise innovante » délivrée par Bpifrance pour une période de trois ans.

Comme stipulé dans l'attestation officielle de qualification, les services compétents de Bpifrance « reconnaissent le caractère innovant des produits, procédés ou techniques développés par Delta Drone. La reconnaissance de ce caractère innovant est définitivement acquise vis-à-vis de tout FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) ayant procédé à un investissement dans le capital de Delta Drone dans un délai de trois ans à compter de la présente décision ».

L'obtention de ce label récompense la pertinence et l'implication de Delta Drone dans la Recherche & Développement pour concevoir des solutions sur-mesure à destination de ses marchés cibles et au travers de la mise au point de ses solutions innovantes utilisant des drones.

5-2-5 – Développement des synergies avec EM DIGITAL

DELTA DRONE a cédé en août, 49% du capital de sa filiale DELTA DRONE MAROC à un partenaire stratégique, le groupe privé marocain EM DIGITAL, présent dans les secteurs de l'énergie, des télécoms et des technologies de l'information (IT).

EM DIGITAL est un groupe privé marocain, travaillant avec les principaux acteurs privés et publics du Royaume et implantés pour la plupart dans de nombreux pays en Afrique. Il est à noter que, parmi les clients de EM DIGITAL, figurent les plus grandes signatures des secteurs à fort potentiel que sont les mines et l'énergie.

Après plusieurs mois de préparation et de mise en place d'une nouvelle organisation, DELTA DRONE MAROC est en place pour devenir un centre de profit, dont l'offre est essentiellement basée sur deux solutions professionnelles issues du portefeuille DELTA DRONE : la solution de sécurité ISS SPOTTER et la solution ROCKETMINE pour le secteur minier.

Afin de se doter de tous les atouts pour transformer cette alliance en succès commercial, les deux partenaires ont pris la décision :

- De changer la dénomination sociale de leur filiale commune en DELTA DRONE AFRICA, de manière à mieux exprimer sa volonté d'expansion commerciale sur le continent africain,
- D'implanter, à horizon 2ème semestre 2020, un site de démonstration et de formation des opérateurs de systèmes dévolu aux solutions professionnelles issues du portefeuille DELTA DRONE. Ce site permanent, destiné à accueillir des clients futurs en provenance de tout le continent, serait installé à proximité de Casablanca et de Rabat.

Les ambitions affichées par DELTA DRONE AFRICA ont commencé à se concrétiser : la signature de deux premières commandes de la solution ISS SPOTTER devrait être finalisée à très court terme, dont l'une résulte d'un appel d'offres initié par l'un des principaux groupes énergéticiens marocains.

5-2-6 – Projet de développement stratégique majeur en Australie et en Israël

DELTA DRONE et la société australienne PARAZERO Ltd, société cotée à la bourse de Sydney, ont annoncé début mars 2020, la signature ce jour d'une lettre d'intention (LOI) visant à aboutir à un accord stratégique majeur comportant plusieurs volets : capitalistique, commercial et industriel.

L'activité principale de DELTA DRONE SOUTH AFRICA est d'offrir, sous la marque ROCKETMINE, des solutions professionnelles et des services associés pour le secteur minier en Afrique (Afrique du Sud, Ghana, Namibie, Côte d'Ivoire, etc.). La clientèle est constituée de grands groupes multinationaux (Glencore, Anglo-American, Exxaro, South 32, Newmont, etc.) largement implantés en Afrique et en Australie, plusieurs d'entre eux étant australo / sud-africains.

La qualité des services fournis a permis à la marque ROCKETMINE d'obtenir récemment le prix « Excellence in Technology Award at Mining Indaba 2020 ».

Le rapprochement avec PARAZERO Ltd permettrait d'établir une première base d'implantation pour initier, dans un premier temps, l'expansion des solutions et services mines en Australie, pays minier majeur au niveau mondial. Dans un second temps, l'opération permettra de commercialiser les autres solutions du Groupe, notamment la solution ISS SPOTTER dans le domaine de la sécurité.

De son côté, PARAZERO IL est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation d'une gamme complète de systèmes de sécurité pour drones, qui sont les premiers systèmes à être homologués aux Etats-Unis par la FAA et dont le chiffre d'affaires devrait s'élever à environ 1,5 MUS\$ cette année (avant impact de la crise sanitaire). Au-delà, PARAZERO IL est avant tout une société de haute technologie israélienne, au cœur de l'innovation aéronautique et électronique mondiale.

L'entrée de PARAZERO IL dans le Groupe permettrait de renforcer considérablement les équipes de R&D, qui seront désormais réparties entre PIXIEL à Nantes et PARAZERO IL à Tel Aviv. Tous les drones intégrés dans les solutions mises au point par le Groupe pourront également progressivement intégrer les systèmes de sécurité PARAZERO.

5-2-7 – Sécurisation de l’après crise sanitaire et du financement du Groupe

Comme indiqué lors de l’exposé au point 5-2-1) de l’incidence de la crise sanitaire COVID 19, la Gouvernance du Groupe a pour souci permanent depuis le début du mois de mars 2020, de mettre en place non seulement les outils mais également la stratégie, nécessaires à la Sécurisation de l’après crise sanitaire et du financement du Groupe.

Ainsi les trois points majeurs suivants viennent à l’appui de ces travaux :

- Convocation d’une Assemblée Générale Extraordinaire :

Compte tenu de la situation actuelle très perturbée et de l’incertitude quant à la durée de la crise, le Groupe souhaite se doter de toutes les possibilités de renforcer ses fonds propres pour soutenir si nécessaire son plan de développement. C’est dans cette logique qu’une Assemblée générale extraordinaire a été anticipée.

L’avis de réunion a été publié le 20 mars 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). La date prévue de tenue de cette AGE est fixée au 24 avril 2020 au siège social.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et conformément aux dispositions de l’ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, la société a décidé de tenir cette dernière à huis clos.

- Constitution d’un actionariat de référence :

Le Groupe a signé le 27 mars 2020, un accord avec la société d’investissement européenne Ott Ventures, qui permet de doter Delta Drone d’un actionnaire de référence et de constituer ainsi un actionariat solide, en plus de la participation déjà détenue par le management de l’entreprise.

Aux termes de cet accord, la société Ott Ventures a acquis auprès de DDrone Invest, filiale de Delta Drone, la totalité des 120 780 OCEANE qu’elle détenait. L’intégralité de ces OCEANE ont été converties par Ott Ventures en actions nouvelles Delta Drone, portant jouissance courante, lesquelles ont fait l’objet d’une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes Delta Drone (Code ISIN : FR0011522168, code mnémonique : ALDR).

A l’issue de ces opérations, Ott Ventures détient environ 26% du capital de Delta Drone.

L’accord signé comporte également un volet industriel, avec la création dans les prochaines semaines d’une filiale commune, basée à Prague (République Tchèque), dont l’objet principal sera de commercialiser les solutions professionnelles de Delta Drone sur toute la zone de l’Europe de l’Est. Cette nouvelle entité bénéficiera en outre du support d’un réseau européen (Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Grèce et Russie).

- Obtention des moyens financiers nécessaires pour sécuriser l’avenir du Groupe :

Dans le contexte très particulier actuel, la capacité du Groupe à financer non seulement les désordres internes nés de la crise, mais également assurer son développement à venir, revêtent une importance vitale.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la signature en date du 7 avril 2020 d'un nouveau contrat de 10 M€ d'ORNAN, conclu avec la société américaine Yorkville Advisors. Ce contrat dotera Delta Drone des moyens financiers nécessaires à son développement et ainsi d'envisager avec sérénité son avenir.

Cette opération apparaît donc décisive pour piloter sans dommage les impacts encore mal connus de la crise sanitaire actuelle.

5-3 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5-3-1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des entités du groupe arrêtés au 31 décembre 2019. Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'est constaté au 31 décembre 2019, par rapport à l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français, conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, mis en harmonie, le cas échéant, avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entités consolidées sont d'une durée de 12 mois, exception faite pour les entités entrées en cours de période dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le détail du périmètre de consolidation est présenté à la note 5-3-2 du présent document.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de la période et le compte de résultat au cours moyen de la période.

Il est à noter que si les filiales étrangères de DELTA DRONE, en cours de déploiement au 31 décembre 2019, présentent une autonomie financière restreinte à cette date, le choix de l'application de la méthode du « taux de clôture » plutôt que celle du « taux historique » s'explique par les perspectives de développement sur leur propre zone géographique en cours de réalisation.

Il est à noter que les comptes de DELTA DRONE MAROC dont la devise est le Dirham Marocain, de DELTA DRONE AFRICA, DELTA DRONE SOUTH AFRICA, ROCKETMINE SOUTH AFRICA dont la devise est le rand, de ROCKETMINE GHANA dont la devise est le cedi, de DELTA DRONE COTE D'IVOIRE dont la devise est le franc CFA et d'AERO41 dont la devise est le Franc Suisse, sont convertis en consolidation en euros, devise de tenue de la consolidation du groupe.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation desdites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée, selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets en vue de leur mise en service ;
- L'intention d'achever les projets concernés en vue de leur utilisation ;
- La capacité à utiliser les projets développés ;
- Les projets en cause sont nettement individualisés ;
- Les projets ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, en générant des avantages économiques futurs probables ;
- La société dispose de la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux projets en cours de développement.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet, auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Dans ce cadre, une harmonisation des amortissements pratiqués au niveau de la société PIXIEL a été effectuée dans les comptes consolidés : initialement amortis sur une durée de 12 mois pour certains développements activés et sur 3 ans pour les autres, un recalcul des amortissements sur une base de 5 ans a été réalisé. La conséquence financière sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 est une correction de l'ouverture à hauteur de 186 K€ et du résultat 2019 à hauteur de 184 K€.

Il est précisé que les frais de recherche et de développement engagés par PIXIEL, présentant une valeur nette comptable de 1 505 K€, concernent la mise au point de la solution « événementielle » dite ATMOS, utilisée notamment dans le cadre des prestations réalisées dans les spectacles du Puy du Fou, et de la solution de sécurité par drone autonome dite ISS SPOTTER.

Enfin, dans les comptes de la société DELTA DRONE ENGINEERING, les frais de recherche et développement présentant une valeur nette comptable de 252 K€, concernent la mise au point du vecteur aérien DELTA X.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ecarts d'acquisition – ACTIF et PASSIF

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs. Ils sont alors amortis sur une durée de 5 ans à compter de leur date de comptabilisation ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs et qu'ils sont représentatifs d'une valeur significative.

Sont constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, les écarts acquisitions – ACTIF, afférents aux filiales :

En Keuros	Valeur brute des écarts d'acquisition (ACTIF) constatée au 31 décembre 2019	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (ACTIF) pratiquée sur l'exercice 2019	Cumul des amortissements pratiqués au 31 décembre 2019	Valeur nette des écarts d'acquisition (ACTIF) constatée au 31 décembre 2019
DELTA DRONE ENGINEERING (ex-FLY-N-SENSE)	4 003	801	3 269	734
MTSI	610	0	610	0
HYDOGEOSPHERE (ex-DRONEO)	18	4	16	2
TECHNIDRONE	975	195	461	514
ROCKETMINE	739	148	419	320
AER NESS INTERIM	20	4	10	10
PIXIEL	1 379	276	414	965
ATM GROUP SRA	2 154	251	251	1 903
AER NESS SECURITY SUD (ex ASF)	3	0	0	3
TOTAL	9 902	1 678	5 450	4 452

Sont constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, les écarts acquisitions – PASSIF, afférents aux filiales :

En Keuros	Valeur brute des écarts d'acquisition (PASSIF) constatée au 31 décembre 2019	Reprises aux provisions des écarts d'acquisition (PASSIF) pratiquée sur l'exercice 2019	Cumul des reprises pratiqués au 31 décembre 2019	Valeur nette des écarts d'acquisition (PASSIF) constatée au 31 décembre 2019
PIXIEL	(74)	(14)	(14)	(60)
TOTAL	(74)	(14)	(14)	(60)

L'opération d'acquisition d'avril 2019 des titres de PIXIEL donne lieu à la constatation d'un « badwill » de 74 K€, constaté, comme l'imposent les règles comptables en la matière, sur la ligne « Provisions pour risques et charges » du passif du bilan consolidé. Cette provision fera l'objet d'une reprise calculée sur le rythme d'amortissement de l'écart d'acquisition – Actif, constaté en 2018 lors de l'entrée de PIXIEL dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Retraitement des opérations de Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Elles intègrent notamment :

- Les sociétés partenaires du réseau DELTA DRONE NETWORK, auxquelles le groupe apporte son soutien mais au sein desquelles le groupe DELTA DRONE n'a aucune influence notable, tant en matière de pouvoir, que de contrôle ;
- Les prises de participation s'inscrivant dans une démarche d'investissement financier, sans que le Groupe n'exerce une quelconque influence dans la gouvernance desdites participations. Il s'agit des sociétés DONECLE, ELISTAIR et GMS SYSTEM.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Une éventuelle provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Plus spécifiquement, une analyse a été menée sur la rotation des différents articles stockés, afin d'appréhender le niveau de dépréciation à retenir dans les comptes de la période considérée.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 31 décembre 2019, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 636 K€, dont 60 K€ sont afférents aux écarts d'acquisition – PASSIF, mentionnés dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ci-dessus.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent essentiellement les sociétés DELTA DRONE, DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS), HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO), ECOLE FRANÇAISE DU DRONE, MTSI, TECHNI DRONE, AER'NESS et PIXIEL.

Les sociétés filiales d'AER NESS et d'ATM GROUP SRA n'ont pas donné lieu au calcul d'une provision au 31 décembre 2019 au titre de leurs engagements de retraite, eu égard à la non-significativité de ces derniers et au modèle économique de ces sociétés.

En ce qui concerne les filiales étrangères, aucune provision pour engagement de départ à la retraite n'est constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, eu égard à l'absence d'un tel engagement à la clôture de la période compte tenu de la législation en vigueur applicable à ces filiales.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

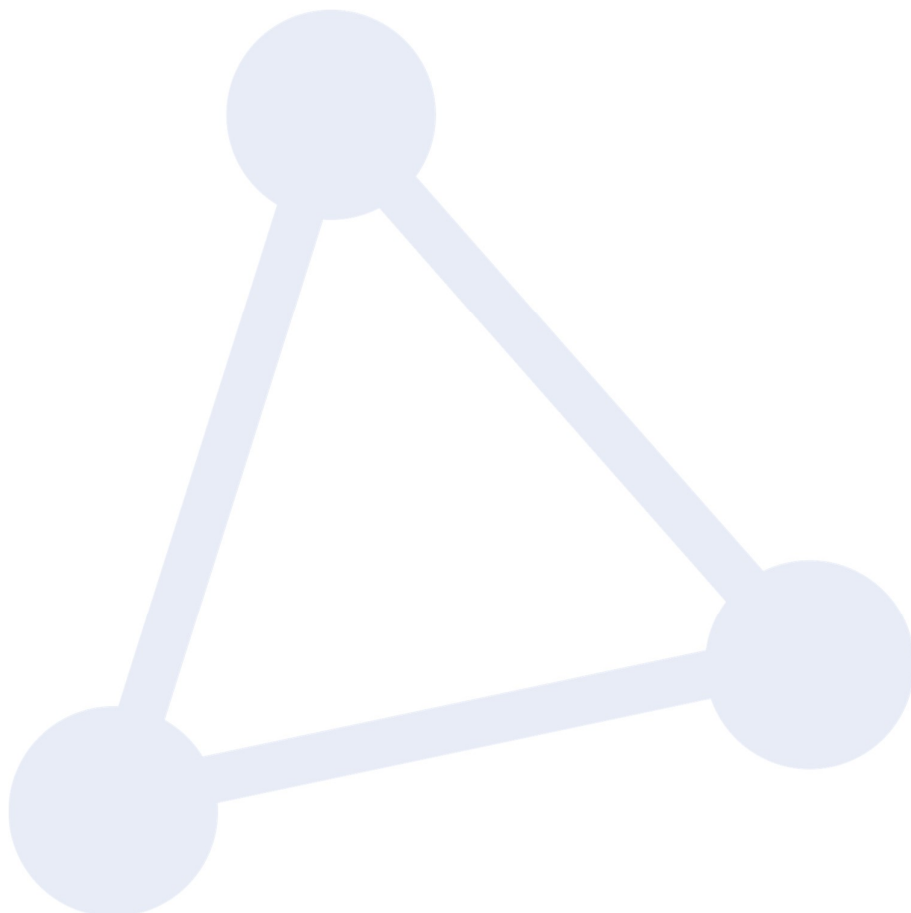
Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les écarts de change constatés lors de la conversion des créances et dettes « intragroupe » ont été constatée sur la ligne « Ecart de conversion » constatée au niveau des capitaux propres consolidés. Il est indiqué que la majeure partie du montant constaté au 31 décembre 2019 provient de la conversion en euros des comptes des différentes filiales étrangères, notamment celles sises en Afrique du Sud et au Ghana, pour lesquelles la variation du taux de conversion du rand et du cedi ghanéen a été significativement impactante sur 2019.



5-3-2 – Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Méthode de consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	
DELTA DRONE	Société mère		100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
MTSI	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
TECHNI DRONE	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
PIXIEL	I.G.	I.G.	100,0%	36,9%	Antérieurement à 2019 (1)
EMD	N/A	I.G.	N/A	36,9%	Transmission Universelle de (1) et (2)
AER'NESS	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2019
AFS (en cours de changement de dénomination sociale : AER NESS SECURITY SUD)	I.G.	N/A	42,5%	N/A	Entrée de périmètre le 1er juillet 2019 (3)
ATM GROUP SRA	I.G.	N/A	27,6%	N/A	Entrée de périmètre le 1er juin 2019 (3)
ATM GROUP SECURITE	I.G.	N/A	27,6%	N/A	Entrée de périmètre le 1er juin 2019 (3)
ATM GROUP ACCUEIL	I.G.	N/A	27,6%	N/A	Entrée de périmètre le 1er juin 2019 (3)
AFM	I.G.	N/A	27,6%	N/A	Entrée de périmètre le 1er (3)
AER NESS SECURITY (Ex-ALTERNATIVE SECURITE)	N/A	I.G.	N/A	42,5%	Fusion simplifiée avec ATM GROUP (3) et (4)
AER'NESS INTERIM	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2019
AER'NESS EVENT	I.G.	I.G.	27,6%	27,6%	Antérieurement à 2019
AER NESS TRAINING (Ex-ECOLE FRANÇAISE DU DRONE)	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2019
DDRONE INVEST FRANCE	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
DRONE PROTECT SYSTEM	M.E.	N/A	41,9%	N/A	Entrée de périmètre le 1er juin 2019 (5)
DELTA DRONE EXPERTS (Ex-AGROFLY FRANCE)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
DELTA DRONE MAROC	I.G.	I.G.	51,0%	99,9%	Antérieurement à 2019 (6)
DSL SOUTH AFRICA (Ex-DELTA DRONE AFRICA)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
DELTA DRONE SOUTH AFRICA	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2019
ROCKETMINE SOUTH AFRICA	I.G.	I.G.	74,0%	74,0%	Antérieurement à 2019
ROCKETMINE GHANA	I.G.	I.G.	66,6%	66,6%	Antérieurement à 2019
DELTA DRONE COTE D'IVOIRE	I.G.	I.G.	90,0%	90,0%	Antérieurement à 2019
AERO41	M.E.	N/A	40,3%	N/A	Antérieurement à 2019 (7)
ERGASIA CAMPUS	I.P	N/A	50,0%	N/A	Acquisition sur 1er mars 2019 (8)

(*) :

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

M.E. : Mise en équivalence

N/A : Non applicable

(1)

DELTA DRONE a acquis en avril 2019 le solde des actions de la société PIXIEL, soit 63,10% des titres, portant ainsi sa participation à 100%.

Par ailleurs, la société EMD SARL étant détenue à 100% par la société PIXIEL, ses comptes sont également intégrés globalement dans la consolidation du Groupe DELTA DRONE, en appliquant le même pourcentage d'intérêt que sa société mère, soit 100%.

(2)

Une Transmission Universelle de Patrimoine a été réalisée entre TECHNIDRONE et EMD, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. Dès lors, l'ensemble des flux comptables de la société EMD au titre de l'exercice 2019, a été intégré dans les comptes de TECHNIDRONE.

(3)

a) Acquisition de 65% des titres d'ATM GROUP SRA avec paiement par cash (1 210 K€) par AER NESS et par échange de 35% des titres d'AER NESS SECURITY à MM. BOBILLON et BARD (deux actionnaires d'ATM GROUP SRA), en date du 07/06/2019.

Cela implique donc les taux de contrôle suivants au niveau d'AER NESS :

Dans ATM GROUP SRA :

Quote-part détenue par DELTA DRONE : 42,5% d'AER NESS ;

Quote-part détenue par AER NESS : 65% d'ATM GROUP SRA ;

Donc pourcentage de contrôle d'ATM GROUP SRA : 42,5% (AER NESS) x 65% (QP acquise), soit 27,625%.

Dans ATM GROUP ACCUEIL, ATM GROUP SECURITE et AMF :

Quote-part détenue par DELTA DRONE : 42,5% d'AER NESS ;

Quote-part détenue par AER NESS : 65% d'ATM GROUP SRA ;

Quote-part détenue par ATM GROUP SRA : 100% d'ATM ACCUEIL, d'ATM GROUP SECURITE et d'AMF ;

Donc pourcentage de contrôle dans les filiales d'ATM GROUP SRA : = 42,5% (AER NESS) x 65% (ATM GROUP SRA) x 100% (QP détenue), soit 27,625%.

Dans AER NESS SECURITE :

Quote-part détenue par DELTA DRONE : 42,5% d'AER NESS ;

Quote-part détenue par AER NESS : 65% d'AER NESS SECURITY ;

Donc %tage de contrôle d'AER NESS SECURITY : = 42,5% (AER NESS) x 65% (QP détenue), soit 27,625%.

b) Acquisition par AER NESS de 100% des titres de la société ASF (en cours de changement de dénomination sociale : AER NESS SUD SECURITY). Cette entité est intégrée en utilisant la méthode de l'intégration globale.

(4)

Une Fusion Simplifiée a été réalisée entre ATM GROUP SECURITE et AER NESS SECURITY, avec effet rétroactif au 1er juillet 2019. Dès lors, l'ensemble des flux comptables de la société AER NESS SECURITY au titre du second semestre 2019, a été intégré dans les comptes de d'ATM GROUP SECURITE.

(5)

Acquisition de 41,905% des titres de DPS par :

- 1) Acquisition de 680 actions le 6/06/2019 ;
- 2) Souscription à une augmentation de capital réservée de 200 nouvelles actions (le 25/06/2019).

D'où, le pourcentage de contrôle :

Total d'actions post augmentation de capital :	2 100
Nombre d'actions détenu par DDRONE INVEST :	880
Pourcentage de contrôle de DDRONE INVEST FRANCE :	41,905%
Pourcentage de contrôle de DDRONE INVEST par DD :	100%
Pourcentage de contrôle pour la consolidation :	41,905%

(6)

Cession de 49% des titres composant le capital social de DELTA DRONE MAROC en août 2019 auprès du Groupe marocain EM DIGITAL. Cette opération a pour objectif le développement des activités commerciales des solutions développées par le Groupe sur cette zone géographique en particulier, et sur les différents pays bénéficiant de l'influence marocaine en Afrique.

(7)

Comme il existe des actions de préférence et des actions ordinaires, le taux de contrôle est différent de celui d'intérêt.

Pourcentage détenu avec droit de vote :	29,60%
Pourcentage d'intérêt :	40,26%

(8)

Société créée en 2019 en association avec le Groupe MARE NOSTRUM, à hauteur de 50% du capital pour chacun des deux associés. Au titre du 1^{er} semestre 2019, seul le capital a été versé, sans qu'aucune activité ni aucun flux financier autre ne soit constaté.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation :

Sont exclues du périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 :

- Les sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK :

DELTA DRONE a poursuivi sa politique d'accompagnement des sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK, se traduisant par un renforcement de son pourcentage de détention capitalistique dans certaines des sociétés.

Ces opérations d'investissement ont été réalisées à l'occasion de la tenue des assemblées générales annuelles des entités concernées, au cours du mois de juin 2016.

Le groupe DELTA DRONE apportant son soutien au réseau sans avoir aucune influence sur son management, l'intégration des sociétés concernées dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2019, n'a pas été considérée comme étant significative.

Toutefois, dans le cadre de l'application des décisions stratégiques prises par le CoDIR de DELTA DRONE et dans un souci de rationalisation de ses charges, DELTA DRONE a cédé à quatre membres du réseau sa participation dans leur capital – pour l'euro symbolique – et a effectué un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune. Ces opérations ont permis d'intégrer les télépilotes concernés dans les effectifs salariés de DELTA DRONE, au travers de la conclusion de contrats à durée

déterminée. Cette démarche s'inscrit dans la nécessité pour le Groupe de disposer de télépilotes expérimentés au cours de la période d'activité la plus chargée du 1^{er} semestre, notamment en ce qui concerne les missions liées à l'inspection industrielle, tout en maîtrisant les coûts attachés.

Les pourcentages de détention au 31 décembre 2019 de DELTA DRONE dans le capital des entités restantes du réseau DELTA DRONE NETWORK sont les suivants :

Sociétés de DELTA DRONE NETWORK	Taux de participation au 31 décembre 2019
SOLUDRONE	26,1%
R-DRONE	17,5%
RPL VISION	24,4%
DRONE AMS	24,9%
POLIDRONE	5,0%
KAPTURE	0,2%

- Participation financière dans des sociétés à fort potentiel :

Les détentions de participations minoritaires au sein des sociétés ELISTAIR, DONECLE et GM SYSTEM, ont été intégrées dans l'actif immobilisé du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2019.

L'ensemble des investissements réalisés n'a qu'une vocation de placement et de sécurisation de l'accès à une technologie en synergie avec les besoins de DELTA DRONE pour son développement, aucune influence notable n'est exercée par le groupe sur ces entités.

Participations financières minoritaires	Taux de participation au 31 décembre 2019
DONECLE	16,7%
ELISTAIR	15,0%
GM SYSTEM	39,0%

Il est à noter que sur l'exercice 2019, le Groupe DELTA DRONE a réalisé la cession de ses participations au sein des sociétés ZOOMEZ (eu égard à la dépréciation constituée en 2018 sur ces titres, la cession réalisée à une valeur inférieure à celle de l'investissement initial n'a entraîné aucun impact sur le résultat de la période) et KEAS (en réalisant une plus-value de cession de l'ordre de 253 K€, pour une durée de détention de moins de deux ans).

5-4 – NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
Brut	365	0	7 045	202	515	8	8 136
Amortissements cumulés	(248)	0	(4 926)	0	(515)	(7)	(5 696)
Valeur nette au 31/12/2018	117	0	2 119	202	0	1	2 440
Variation de périmètre	9	0	0	0	0	0	9
Variation de taux de change	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions	19	0	569	0	0	0	588
Cessions	(3)	0	0	0	0	0	(3)
Reclassements	0	0	0	0	0	0	0
Dotations nettes de reprises	(60)	0	(567)	0	0	(1)	(627)
Solde net de fin de période	84	0	2 120	202	0	0	2 408
Brut	423	0	7 614	202	515	8	8 762
Amortissements cumulés	(339)	0	(5 493)	0	(515)	(8)	(6 354)
Valeur nette au 31/12/2019	84	0	2 120	202	0	0	2 408

Les immobilisations incorporelles, exclusion faite des écarts d'acquisition, du groupe DELTA DRONE sont composées en grande partie, au 31 décembre 2019, des frais de recherche et de développement engagés pour la mise au point du vecteur aérien DELTA X, des développements apportés au système DDCIS et aux développements engagés au titre de la mise au point des solutions innovantes du Groupe par la société PIXIEL.

Tableau de répartition géographique :

Valeur nette comptable (En Keuros)	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Concessions et brevets	56	0	0	28	0	0	84
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	2 120	0	0	0	0	0	2 120
Fonds commercial	202	0	0	0	0	0	202
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Autres immos. Incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2019	2 379	0	0	28	0	0	2 408

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Terrains et constructions	Installations techniques	Matériel de transports	Mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Brut	0	1 205	75	549	0	3 798	5 627
Amortissements cumulés	0	(594)	(49)	(360)	0	(2 197)	(3 200)
Valeur nette au 31/12/2018	0	611	26	189	0	1 601	2 427
Variation de périmètre	0	1	6	19	0	9	35
Variation de taux de change	0	0	0	(5)	0	0	(4)
Juste valeur	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions	0	136	17	75	0	330	557
Cessions	0	(36)	0	(42)	0	(361)	(440)
Reclassements	0	50	0	0	0	(15)	35
Dotations nettes de reprises	0	(271)	(14)	(80)	0	(662)	(1 026)
Solde net de fin de période	0	490	35	156	0	902	1 584
Brut	0	1 390	164	657	0	3 826	6 037
Amortissements cumulés	0	(900)	(128)	(501)	0	(2 924)	(4 453)
Valeur nette au 31/12/2019	0	490	35	156	0	902	1 584

Les immobilisations corporelles intègrent pour les installations techniques et le matériel de transport, le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 793 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 328 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité (y compris les prototypes fabriqués) ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses locaux.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les drones conservés à l'actif du bilan sont amortis selon le mode linéaire et sur une durée de 3 ans. Ayant été produits par la société DELTA DRONE ENGINEERING et cédés à DELTA DRONE, cette cession a fait l'objet d'un retraitement en consolidation de sorte de neutraliser l'impact de la marge associée à leur vente initiale, notamment en ce qui concerne les amortissements constatés sur la période.

Tableau de répartition géographique suivant :

Valeur nette comptable (En Keuros)	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques	490	0	0	0	0	0	490
Matériel de transport	13	0	0	22	0	0	35
Mobilier et matériel informatique	141	0	0	15	0	0	156
Autres immos. corporelles	565	0	0	337	0	0	902
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2019	1 210	0	0	374	0	0	1 584

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Brut	2 222	486	202	2 910
Dépréciations cumulées	(241)	0	0	(241)
Valeur nette au 31/12/2018	1 981	486	202	2 669
Variation de périmètre	0	0	152	152
Variation de taux de change	0	0	1	1
Juste valeur	0	0	0	0
Acquisitions	178	475	1 096	1 749
Cessions	(564)	(950)	(60)	(1 574)
Reclassements	61	1	0	62
Dotations nettes de reprises	149	0	0	149
Solde net de fin de période	1 805	12	1 391	3 208
Brut	1 894	12	1 391	3 297
Amortissements cumulés	(89)	0	0	(89)
Valeur nette au 31/12/2019	1 805	12	1 391	3 208

Les titres de participation correspondent essentiellement aux participations non consolidées, détenues dans les sociétés membres du RESEAU DELTA DRONE NETWORK et celles détenues à la suite des investissements réalisés dans des sociétés à fort potentiel (cf. paragraphe 5-3-2 du présent document).

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

Par ailleurs, deux sociétés font l'objet d'une intégration dans le périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence (cf. paragraphe 5-3-2 du présent document). Soit le tableau :

En Keuros	Titres mis en équivalence	Total
Brut	0	0
Dépréciations cumulées	0	0
Valeur nette au 31/12/2018	0	0
Variation de périmètre	84	84
Variation de taux de change	0	0
Juste valeur	0	0
Acquisitions	0	0
Cessions	0	0
Reclassements	0	0
Dotations nettes de reprises	0	0
Solde net de fin de période	84	84
Brut	84	84
Amortissements cumulés	0	0
Valeur nette au 31/12/2019	84	84

NOTE 4 – STOCKS

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	553	279
En-cours de production	0	0
Produits intermédiaires et semi-finis	40	41
Marchandises	31	95
Autres approvisionnements	0	0
Valeur brute	625	416
Provisions sur matières premières et marchandises	0	0
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	0	0
Provisions pour autres approvisionnements	0	0
Dépréciation	0	0
Valeur nette	625	416

NOTE 5 – CLIENTS

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	4 076	4 022
Factures à établir	37	77
Provisions	(332)	(147)
Valeur nette	3 780	3 952

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPOTS DIFFERES – ACTIF

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés	116	83
Avances et acomptes	116	83
Créances fiscales et sociales	1 319	1 155
Impôt sur les sociétés	300	178
Autres créances d'exploitation	1 224	440
Provisions sur les autres créances	(8)	(8)
Autres créances d'exploitation	2 834	1 765
Valeur nette	2 950	1 848
Impôts différés - Actif	66	114

AUTRES CREANCES

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement au CICE à rembourser par l'Administration auprès d'ATM GROUP SECURITE (cette société clôture ses comptes au 31 mars de l'année civile).

La variation importante des autres créances d'exploitation est en lien avec des avances en comptes courants effectuées par DELTA DRONE et D-DRONE INVEST FRANCE auprès de participations intégrées en consolidation selon la méthode de la « mise en équivalence », induisant la non-neutralisation desdits comptes courants dans les comptes consolidés.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant aux décalages temporaires d'imposition afférents aux retraitements de consolidation de la période. Il intègre également l'impact de l'harmonisation des taux d'impôt sur les sociétés constatée entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Il est rappelé que le groupe DELTA DRONE ne disposant pas de la capacité à déterminer de façon précise le calendrier dans lequel les déficits fiscaux antérieurement générés, pourraient être utilisés, aucune créance d'impôt liée à ces déficits n'est activée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	452	441
Autres comptes de régularisation	0	0
Comptes de régularisation	452	441

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	930	689
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(28)	(3)
Valeurs mobilières de placement nettes	902	686
Disponibilités	1 141	1 826
Trésorerie - Actif	1 141	1 826
Concours bancaires créditeurs (cf. Note 12)	(226)	(5)
Trésorerie - Passif	(226)	(5)
Trésorerie nette	1 817	2 507

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées, de titres DELTA DRONE acquis dans le cadre de la régulation de cours, d'un montant de 1,8 K€, et des titres du groupe MARE NOSTRUM

acquis sur la période à la suite de son introduction en bourse, d'un montant de 915 K€. Les moins-values latentes sont provisionnées à hauteur de 28 K€. Enfin, des placements réalisés sous la forme d'obligations et d'actions sont également constatés pour 13 K€.

NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL

Soit le tableau suivant :

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions (en €)	Montant du capital social (en €)
Au 31/12/2018	88 169 880	0,10	8 816 988,00
Augmentations	105 829 363	0,10	10 582 936,30
Diminutions	0	0,10	0,00
Au 18/11/2019	193 999 243	0,10	19 399 924,30
<i>Réduction de la valeur nominale des actions (cf. ci-dessous)</i>		<i>(0,09)</i>	<i>(17 459 931,87)</i>
Augmentations	9 162 335	0,01	91 623,35
Diminutions	0	0,01	0,00
Au 31/12/2019	203 161 578	0,10	2 031 615,78

AUGMENTATIONS DE CAPITAL DE LA PERIODE :

Au cours de l'exercice 2019, des augmentations de capital successives ont concouru à la création de 114 991 698 actions nouvelles, portant le nombre d'actions composant le capital social de la société de 88 169 880 au 31 décembre 2018 à 203 161 578 actions au 31 décembre 2019.

Les opérations en capital trouvent leur origine dans la conversion d'Obligations Convertibles en Actions, à hauteur de 95 456 971 nouvelles actions, l'exercice de Bons de Souscription d'Actions, à hauteur de 16 729 666 nouvelles actions (se décomposant en 16 634 926 actions nouvelles sur exercice de « BSA_i » et 94 740 actions nouvelles sur exercice de « BSA_y ») et à l'attribution d'Actions Gratuites, à hauteur de 2 805 061 actions nouvelles.

A l'occasion de ces augmentations de capital, les frais d'opération liés ont été imputés sur le poste « Prime d'émission » pour un montant net d'impôt de (2 642,4) K€.

Au 31 décembre 2019, le poste « Primes d'émission » présente un solde de 27 843 471 €.

REDUCTION DE CAPITAL DE LA PERIODE :

Par ailleurs, à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue sur seconde convocation le 18 novembre 2019, le Conseil d'administration usant de la délégation qui lui a été confiée, a procédé à la réduction de la valeur nominale des actions de DELTA DRONE, portant cette dernière de 0,10 € à 0,01 €. Cette opération a été réalisée au travers d'une réduction de capital par l'apurement d'une partie des pertes antérieures.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Emprunts obligataires convertibles	Montant des autres fonds propres
Au 31/12/2018	0	799	2 911	3 710
Variation de périmètre	0			0
Augmentations	0		7 744	7 744
Diminutions	0	(505)	(7 232)	(7 737)
Au 31/12/2019	0	294	3 423	3 717

Les autres fonds propres correspondent :

- AVANCES CONDITIONNEES :

Ce tableau intègre les soldes des avances conditionnées ayant été perçues par les sociétés DELTA DRONE ENGINEERING SAS (29 289 €), TECHNI DRONE SAS (87 300 €) et PIXIEL SAS (177 500 €).

- EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES :

Les « Autres fonds propres » intègrent :

- 1) L'emprunt obligataire convertible en actions – dit OCEANE –, souscrit auprès de YORKVILLE ADVISORS, en juin 2019 (1 542 K€) ;
- 2) L'emprunt obligataire convertible en actions – dit ORNAN –, souscrit auprès de YORKVILLE ADVISORS, en décembre 2019 (1 881 K€).

Compte tenu de la conversion en actions progressive de ces emprunts, ces derniers sont constatés en « Autres fonds propres » et non dans la rubrique « Endettement financier ».

Il est précisé qu'à la date de la rédaction du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles en Actions afférentes au contrat OCEANE de juin 2019 et l'intégralité des Obligations Convertibles en Actions afférentes au contrat ORNAN de décembre 2019, ont été converties en capital.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Ecart d'acquisition (PASSIF)	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2018	0	0	946	149	1 095
Différences de change					0
Variations du périmètre			55		55
Dotations	74		85	39	198
Reprises sur provisions utilisées	(14)		(316)		(330)
Reprises sur provisions non utilisées			(369)	(12)	(382)
Reclassements					0
Solde net au 31/12/2019	60	0	401	175	637

Les provisions pour risques et charges, constatées au 31 décembre 2019, se ventilent de la manière suivante :

- PROVISIONS POUR RISQUES :

Les provisions pour risques sont afférentes aux différentes actions engagées par d'ex-salariés auprès de différents Conseils Prud'homaux, à la suite de la restructuration effectuée sur le site de Mérignac et dans le cadre de litiges nés à la suite de leur départ du Groupe. Le montant des provisions a été déterminé sur la base des demandes des différents plaignants et en tenant compte du risque encouru par le Groupe au titre de ces instances.

Les affaires provisionnées sont soit en départage, soit pendantes en attente du jugement des juridictions, soit jugées mais le délai d'appel n'étant pas purgé, ont été conservées en l'état.

Avec l'entrée de nouvelles entités dans le périmètre du Groupe consolidé, un impact de 55 K€ est constaté sur la ligne « Entrée de périmètre ». Il s'agit exclusivement de provisions constituées à la vue du risque encouru dans différents litiges prud'homaux.

Les provisions constituées au 31 décembre 2019 s'élèvent à 401 K€.

- PROVISIONS POUR CHARGES :

Aucune provision pour charges n'a été dotée sur la période 2019.

- PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE :

Le Groupe a recours aux services d'un actuair pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Au 31 décembre 2019, les calculs ont été actualisés, d'une part, en tenant compte des modifications constatées au niveau du personnel et, d'autre part, de l'entrée dans le Groupe des nouvelles entités consolidées. La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2019 à 175 K€.

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Emprunts auprès des Ets.de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires non convertibles	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	Total
Solde net au 31/12/2018	1 505	430	0	0	5	1 940
Différences de change	0	0	0	0	0	0
Variations du périmètre	541	0	0	0	182	723
Augmentations	1	62	0	397	40	501
Diminutions	(621)	(157)	0	0	0	(779)
Autres mouvements	0	(5)	0	0	0	(5)
Actualisations						0
Solde net au 31/12/2019	1 426	329	0	397	227	2 378

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

DELTA DRONE SA

- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en mars 2012, était le financement partiel du programme d'innovation. Ce prêt a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2020.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%.

- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 €. L'objet du prêt, souscrit en décembre 2013, était le financement des dépenses de lancement industriel et commercial de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2020.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt.

DELTA DRONE ENGINEERING SAS

- Emprunt OSEO d'un montant de 100 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en avril 2012, était le financement partiel du programme d'innovation. Ce prêt a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2020.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Aquitaine à hauteur de 40%.

TECHNI DRONE SAS

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 euros. Ce prêt, souscrit en avril 2016, est un prêt de type « amorçage ». Il a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur le Taux Moyen mensuel de rendement des Emprunts d'Etat à long terme.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2024.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80%.

- Emprunt CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE d'un montant de 60 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement de l'acquisition de matériel standard de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2021.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un gage du matériel financé, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt.

- Emprunt CREDIT COOPERATIF d'un montant de 250 000 €. L'objet du prêt, souscrit en mai 2017, était le financement de l'acquisition de matériel et divers dans le cadre d'un programme d'innovation.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour janvier 2022.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt et de la garantie de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., les titres acquis auprès de cette dernière, par la société, à hauteur de 7 503 €, sont par ailleurs nantis en garantie.

- Emprunt CIC d'un montant de 30 000 €. L'objet du prêt, souscrit en novembre 2017, était le financement de l'acquisition de drones et de matériel.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par PIXIEL, sous la forme d'une caution solidaire.

PIXIEL SAS

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt, souscrit en janvier 2015, était le renforcement de la structure financière de la société.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour février 2022.

Enfin, ce prêt ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds « CCI Innovation Pays de la Loire » à hauteur de 100%.

- Emprunt CIC d'un montant de 32 157 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Formation.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 12 107 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Prestations de Tournage Audiovisuel.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 300 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement du besoin de fonds de roulement.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2023.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement du fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par BPI FRANCE à hauteur de 60% des fonds empruntés.

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 500 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juin 2017, était le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour septembre 2024.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une sûreté réelle constituée par un « gage espèces » d'un montant de 25 K€, mais d'aucun covenant financier à respecter. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par :

- Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% des fonds empruntés et,
- le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% des fonds empruntés.

ATM GROUP SRA SAS

- Emprunt LCL d'un montant de 800 000 €. L'objet du prêt, souscrit en décembre 2016, était le financement de l'acquisition d'une société de sécurité privée (APIC SECURITE).

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2022.

Cet emprunt est assorti de deux sûretés réelles constituées d'un nantissement de titres financiers et d'un blocage du compte courant ouvert dans les livres d'ATM GROUP SRA au nom de M. Christian BARD, à hauteur de 300 000 €.

Cet emprunt bénéficie également d'une garantie partielle accordée par Bpifrance Financement à hauteur de 40% de l'encours des sommes dues.

Par ailleurs, ce prêt est assorti d'une clause de covenant financier dit « Covenant de levier » dont la formule de calcul est la suivante :

Somme des dettes nettes augmentée de l'encours de crédits-bails et affacturage à la date de clôture des exercices des sociétés ATM Group SRA, ATM Group Sécurité et APIC Sécurité

rapportée à

Somme des Excédents Brut Exploitation des sociétés ATM Group Sécurité et APIC Sécurité.

Le « covenant de levier » doit être inférieur ou égal à 2% à compter de l'exercice clos en 2016 et ce, jusqu'à extinction du prêt.

ATM GROUP SECURITE SAS

- Emprunt LCL d'un montant de 40 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2017, était le financement d'investissements courants liés à l'activité.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour juillet 2020.

Cet emprunt n'est assorti d'aucun covenant financier ni d'aucune garantie.

- Emprunt LCL d'un montant de 40 000 €. L'objet du prêt, souscrit en avril 2018, était le financement d'investissements courants liés à l'activité.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2021.

Cet emprunt n'est assorti d'aucun covenant financier ni d'aucune garantie.

- Emprunt CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES d'un montant de 200 000 €. L'objet du prêt, souscrit en février 2015, était le financement d'investissements courants liés à l'activité.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour mai 2020.

Cet emprunt n'est assorti d'aucun covenant financier ni d'aucune garantie.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatique et de matériels techniques. Le montant restant dû s'élève au 31 décembre 2019 est de 329 K€.

CONCOURS BANCAIRES CREDITEURS

Les concours bancaires créditeurs s'élèvent à 227 K€ au 31 décembre 2019.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	de un à deux ans	de deux à trois ans	de trois à quatre ans	de quatre à cinq ans	de cinq à six ans	de six à sept ans	de sept à huit ans	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	486	388	306	161	85	0	0	0	1 426
Crédit-bail	165	155	9	0	0	0	0	0	329
Emprunts obligataires - non convertibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes sur acquisitions de titres	0	0	397	0	0	0	0	0	397
Dettes non courantes	651	543	711	161	85	0	0	0	2 151
Concours bancaires	227								227
Dettes courantes	227	0	0	0	0	0	0	0	227
Total des emprunts et dettes	878	543	711	161	85	0	0	0	2 378

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	2 348	1 968
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	397	0
Avances et acomptes reçus	89	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 834	1 979
Dettes fiscales	1 601	1 186
Dettes sociales	2 388	1 272
Dettes fiscales et sociales	3 989	2 458
Impôt sur les sociétés	285	278
Autres dettes d'exploitation	2 076	472
Impôts différés - Passif	0	30
Total des autres dettes	2 361	779
Total des dettes fournisseurs, des dettes sociales et fiscales et des autres dettes	9 184	5 217
Produits constatés d'avance	64	364
Total des comptes de régularisation	64	364

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avances et acomptes versés	116	0	0	116
Créances clients et assimilées nettes de provisions	3 780	0	0	3 780
Autres créances nettes de provisions	1 814	1 088	0	2 901
Créances d'exploitation	5 710	1 088	0	6 797
Dettes financières non courantes	0	0	0	0
Dettes financières courantes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 437	397	0	2 834
Autres dettes	4 331	2 017	0	6 348
Dettes d'exploitation	6 768	2 414	0	9 182

NOTE 15 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNEES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2019, correspond à des facturations « hors groupe » d'un montant de 15 987 K€.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires - Prestations de services	14 850	8 911
Chiffre d'affaires - Formations facturées	445	450
Chiffre d'affaires - Marchandises & biens vendus	691	1 088
Chiffre d'affaires consolidé de la période	15 987	10 449

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

En Keuros	France	Europe	USA	Afrique	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Chiffre d'affaires - Prestations de services	12 639			2 211				14 850
Chiffre d'affaires - Formations facturées	445			0				445
Chiffre d'affaires - Marchandises vendues	691			0				691
Chiffre d'affaires consolidé de la période	13 775	0	0	2 211	0	0	0	15 987

NOTE 16 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée		(1)
Production immobilisée	569	613
Subventions d'exploitation	490	39
Transferts de charges	206	212
Autres produits	297	14
Total des produits d'exploitation	1 561	877

NOTE 17 – ACHATS, IMPOTS ET CHARGES DE PERSONNEL

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Achats de matières	3 418	3 001
Variation de stocks	(210)	72
Autres achats et charges externes	4 844	4 826
Achats et variation des stocks	8 052	7 899
Impôts, taxes et versements assimilés	397	179
Impôts, taxes et versements assimilés	397	179
Salaires et traitements assimilés	10 984	6 935
Charges sociales	3 001	2 367
Total des charges de personnel	13 985	9 303
Total des charges d'exploitation	22 433	17 380

- Répartition des effectifs du Groupe par entité :

Soit le tableau :

Sociétés	Effectif au 31 décembre 2019
DELTA DRONE	27
MTSI	3
HYDROGEOSPHERE	3
TECHNIDRONE	2
DELTA DRONE EXPERTS	6
PIXIEL	10
AER'NESS INTERIM	3
DELTA DRONE SOUTH AFRICA	1
ROCKETMINE SOUTH AFRICA	26
ROCKETMINE GHANA	5
DELTA DRONE MAROC	10
DELTA DRONE COTE D'IVOIRE	0
ATM GROUP SRA	5
ATM GROUP ACCUEIL	0
ATM GROUP SECURITE	375
AMF	1
Total des effectifs du Groupe :	477

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	(628)	(357)
Immobilisations corporelles	(1 293)	(1 363)
Dotations nettes de reprises d'exploit.	(1 920)	(1 720)
Actifs circulants	(86)	0
Risques et charges	12	(47)
Dotations nettes de reprises	(74)	(47)
Total des amortissements et des reprises	(1 995)	(1 767)
<hr/>		
Ecarts d'acquisition	(1 670)	(1 386)
Dotations nettes de reprises	(1 670)	(1 386)

NOTE 19 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 29 K€.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Produits de participation	41	0
Produits de cession des VMP	6	12
Autres intérêts et versements assimilés	47	9
Gains de change	3	106
Reprises de provisions financières	444	110
Total des produits financiers	540	237
Charges d'intérêts	(130)	(96)
Charges de cession de VMP	0	0
Pertes de change	(31)	(159)
Dotations aux provisions financières	(323)	(251)
Autres charges financières	(24)	0
Retraitements de consolidation	481	(154)
Total des charges financières	(27)	(660)
Résultat financier de la période	513	(424)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations de gestion	10	138
Produits sur opérations de capital	664	121
Reprises de provisions exceptionnelles	780	452
Total des produits exceptionnels	1 454	711
Charges sur opérations de gestion	(655)	(464)
Charges sur opérations de capital	(2 036)	(364)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(119)	(562)
Total des charges exceptionnelles	(2 810)	(1 391)
Résultat exceptionnel de la période	(1 356)	(680)

NOTE 22 – IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'élève à 193 K€ (après prise en compte d'un produit d'impôts différés pour 6 K€).

NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION

RESULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice (déficit) de la période	(9 539 362)	(10 340 753)
Nombre d'actions utilisé pour le résultat de base par action	203 161 578	88 169 880
Résultat par action	(0,05)	(0,12)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019, ajusté de l'impact maximal de :

- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux BSA exerçables en circulation au 31 décembre 2019 (contrat d'OCABSA d'octobre 2016) soit 34 404 502 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux « BSA_y » exerçables en circulation au 31 décembre 2019, soit 11 384 872 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux « BSA_j » exerçables en circulation au 31 décembre 2019, soit 17 717 154 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes contrat OCEANE émis le 28 juin 2019, soit 40 751 150 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes contrat ORNAN émis le 2 décembre 2019, soit 41 304 347 actions ;

- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux actions gratuites à acquérir par les mandataires et salariés, soit 16 634 863 actions.

Ainsi, en tenant compte de ces éléments, le nombre potentiel d'actions à émettre est de 162 196 888 actions, soit, additionnées de celles composant le capital au 31 décembre 2019, un total de 365 358 466 actions.

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice (déficit) de la période	(9 539 362)	(10 340 753)
Nombre d'actions utilisé pour le résultat dilué par action	365 358 466	130 091 483
Résultat par action	(0,03)	(0,08)

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

COVENANTS :

Seul un emprunt souscrit par la société ATM GROUP SRA, antérieurement à son entrée dans le Groupe, est assorti d'un covenant financier. A ce titre, il convient de se reporter à la note 12 du présent document.

EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Aucun effet escompté non échu n'est constaté au 31 décembre 2019.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS :

	Engagements donnés	Engagements reçus
DELTA DRONE SA		
EMPRUNT OSEO - 150 K€	Néant	Garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 252 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt
DELTA DRONE ENGINEERING SAS		
EMPRUNT OSEO - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%

	Engagements donnés	Engagements reçus
TECHNI DRONE SAS		
EMPRUNT OSEO - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80%
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE - 60 K€	Gage sur matériel financé	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt
EMPRUNT CREDIT COOPERATIF - 250 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt et nantissement d'actions SOMUDIMEC	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt
PIXIEL SAS		
EMPRUNT BPI - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds "CCI Innovation Pays de la Loire" à hauteur de 100%
EMPRUNT CIC - 32,1 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Néant
EMPRUNT CIC - 12,1 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Néant
EMPRUNT CIC - 300 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt
EMPRUNT BPI - 500 K€	Rétention de 25 K€ comme "gage espèces"	Garantie du prêt par : - Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% et, - le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50%
EMD SARL		
EMPRUNT CIC - 30 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Caution solidaire de la société PIXIEL SAS à hauteur des sommes empruntées
ATM GROUP SRA SAS		
EMPRUNT LCL - 800 K€	Nantissement de titres financiers et blocage du compte courant ouvert dans les livres d'ATM GROUP SRA au nom de M. Christian BARD, à hauteur de 300 000 €	Garantie partielle accordée par Bpifrance Financement à hauteur de 40% de l'encours des sommes dues (1)
ATM GROUP SECURITE SAS		
EMPRUNT LCL - 40 K€	Néant	Néant
EMPRUNT LCL - 40 K€	Néant	Néant
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES - 200 K€	Néant	Néant

(1) – Ce prêt est assorti d'un covenant financier, à ce titre, il convient de se reporter à la note 12 du présent document.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Soit le tableau suivant :

En Euros		
Entités	Contrôle légal des comptes (au 31 décembre 2019)	Prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes
DELTA DRONE SA	44 000	18 000
HYDROGEOSPHERE SAS	2 500	N/A
MTSI SAS	3 500	N/A
DELTA DRONE ENGINEERING SAS	6 000	N/A
ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS	2 500	N/A
TECHNI DRONE SAS	4 000	N/A
AER NESS SAS	2 500	N/A
AER'NESS EVENT SAS	2 500	N/A
PIXIEL SAS	4 500	N/A
D-DRONE INVEST FRANCE	2 500	N/A
DELTA DRONE EXPERT	2 500	N/A
DRONE PROTECT SYSTEM	3 500	5 600

